



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2014/006

3 février 2014

NOTIFICATION AUX PARTIES

INVITATION À CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE POUR L'ASIE CENTRALE

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'annoncer que l'initiative pour l'Asie Centrale ciblant la conservation des grands mammifères dans la région d'Asie Centrale au sens large, se concrétise suite aux décisions prises lors des réunions du conseil scientifique et de la Conférence des Parties ([ScC17](#), [Recommandation 9.1](#)).

Une enquête menée auprès des parties prenantes a été lancée en collaboration avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) pour élaborer une analyse des difficultés et un programme de travail pour l'initiative pour l'Asie Centrale. Ces deux documents seront à l'ordre du jour de la 18^{ème} réunion du comité scientifique (ScC18) (1-3 juillet 2014, Bonn) et de la réunion régionale des points focaux nationaux et experts prévue en septembre 2014. Le programme de travail sera présenté pour adoption à la 11^{ème} Conférence des Parties (COP11) (4-9 novembre, Equateur).

Le Secrétariat voudrait inviter les Parties, Etats et Experts intéressés à réviser les projets d'analyse des difficultés et plan de travail, qui seront disponibles respectivement en mai et juillet 2014. Les Parties, Etats et Experts désireux de réviser les documents adéquats et/ou intéressés pour recevoir des informations complémentaires sur l'initiative pour l'Asie Centrale sont priés d'informer le Secrétariat avant le 31 mars 2014.

<http://www.cms.int/notifications/2014.htm>